

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE242

présenté par  
Mme Panonacle, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« L'assuré peut alternativement »

les mots :

« À défaut, l'assuré peut »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.